

République Française  
Département de la Haute-Saône  
Commune de Mailley-Chazelot

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 OCTOBRE 2025 à 20H

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à 20 heure, le Conseil Municipal de Mailley Chazelot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **Bertrand REZARD**.

Etaient présents : **MM. Bertrand REZARD, Joel BOURGOGNE, Pascal LORIOZ, Bruno BRET, ROSEANO Judith, Alain BURGY, M GOUX Frédéric, Marie-Agnès DAUTRICHE, Serge SANCHEZ**

Étaient absents **JACQUARD Sylvie (pouvoir à BOURGOGNE Joël), Emmanuel JOLY (pouvoir à SANCHEZ Serge), M. MALNAR Karl (pouvoir à GOUX Frédéric)**

**M. BURGY Alain** a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Date de la convocation des membres : 21/10/2025

Affiché à la porte de la mairie : 03/11 /2025

Nombre de membres en exercice : **12**

### Délibération n°75/2025 : SUBVENTION CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention au CCAS de 5 500 euros  
Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

### Délibération n°76/2025 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle au CCAS de 600 euros afin d'équilibrer ce Budget

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## **Délibération n°77/2025 : FOND DE COUPE SUR BOIS PRIVE DE LA COMMUNE BOIS DE LA ROCHE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les fonds de coupe sur bois privé de la commune bois de la Roche.

Les prix déterminés sont les suivants : BOIS BLANC 10 € du stère

CHENE : 10 € du stère

BOIS ENERGIE compte tenu du séchage : 6 € la tonne

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## **Délibération n°78/2025 : FOND DE COUPE SUR BOIS PRIVE DE LA COMMUNE SUR FOND DE BREGILLE CHARLES BERTIN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les fonds de coupe sur bois privé de la commune sur fond de Bregille Charles BERTIN

Les prix déterminés sont les suivants : BOIS BLANC 10 € du stère

CHENE 10 € du stère

BOIS ENERGIE EMPORTE DE SUITE 5 € la tonne

BOIS ENERGIE RESTANT 6 € la tonne

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## **Délibération n°79/2025 : VENTE DE GRUMES D'ACACIA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les grumes d'acacia restant au prix de 81.56 € HT/m3

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°80/2025 : VENTE DE PIQUETS D'ACACIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre des piquets d'acacia qui sont sur la forêt privée de Fond de Bregille Charles Bertin au prix de 45 € du stère

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°81/2025 : RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION 71/2025

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de retirer et de remplacer la délibération 71/2025 concernant l'Amortissement des Etudes de Travaux car seules les études suivies de travaux sont amortissables sur 5 ans

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision  
Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°82/2025 : FACTURE ARTIS DECAPAGE REFECTION DE LA PEINTURE DE LA VIERGE DE CHAZELOT

Sur proposition du Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la facture de 984.00 € de l'entreprise ARTIS DECAPAGE pour la réfection de la peinture de la vierge de Chazelot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition  
Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention : 2

Pour : 10

Contre :

## Délibération n°83/2025 : DEVIS ETS BRISARD CAPOTS DE PROTECTION DES FILETS BRISE VENT

Sur proposition de l'Adjoint aux travaux, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter le devis des ETS BRISARD pour les capots de protection des filets brise-vent au Boulodrome pour un montant approximatif de 1 920.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°84/2025 : RETIRE DELIBERATION 62/2025 BALL TRAP DU CERCLE DU TIR COMTOIS

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture de Vesoul, il nous est demandé de retirer la délibération 62/2025 BALL TRAP DU CERCLE DU TIR COMTOIS. En effet ce sujet ne relève pas d'une délibération mais d'un arrêté du Maire en vertu de son pouvoir d'officier de Police

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de retirer cette délibération

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°85/2025 : VENTE D'HERBE

Le Conseil Municipal, vu la demande présentée par GAEC DE LA CROS, décide d'accorder à ce dernier une vente d'herbe sur les parcelles communales cadastrées ZB 101 et ZB 103.

Cette vente d'herbe se fait au prix global de 32.25 €

Le Conseil Municipal, vu la demande présentée par M. Thierry GOUX, décide d'accorder à ce dernier une vente d'herbe sur la parcelle communale cadastrée ZB 57. Jusqu'au 31 juin 2025 et d'accorder à M. COUTELLE TOM une vente d'herbe sur la parcelle communale cadastrée ZB 57 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Cette vente d'herbe se fait au prix global de 541.84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°86/2025 : DM1 BUDGET EAU

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une DM sur le Budget Eau afin de pouvoir mettre les travaux de canalisations en investissement au compte 2158

Fonctionnement Dépenses : Chapitre 023 = + 17 396.00 euros

Fonctionnement Recette : compte 74 = + 15 896.00 euros

Investissement Dépenses : compte 2158 = + 17 396.00 euros

Recette : chapitre 021 = + 17 396.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette Décision Modificative

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°87/2025 : DM2 BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une DM sur le Budget Commune afin d'approvisionner le Budget Eau suite à une dépense exceptionnelle

Fonctionnement Dépenses : compte 657341 = + 15 896.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette Décision Modificative

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## Délibération n°88/2025 : DM3 BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre une DM sur le Budget Commune afin d'abonder le chapitre 041

Fonctionnement Investissement : art 204412 chap 041 = + 36 000 euros

Recette Investissement : art 2111chap 041 = + 36 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve cette Décision Modificative

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :

## **Délibération n°89/2025 : DUREE AMORTISSEMENT COMPTE 204**

Le Maire propose d'amortir sur 15 ans la vente de terrain au bénéfice d'habitat 70 sur le numéro d'inventaire 204412-1-25

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération.

Fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 12

Abstention :

Pour : 12

Contre :